



## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 28 JANVIER 2022

N° 2022-01-05

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-huit janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni à Nyons et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

*La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.*

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 20</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 24 Exprimées par pouvoirs : 12 <b>Total (mini 19) : 36</b></p> <p><b>Quorum atteint</b></p>
--

### Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**16 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL

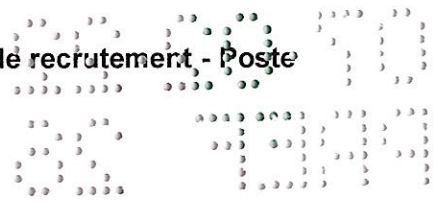
### Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Robert GARCIN à Nicole PELOUX, Lionel TARDY à Michel ROLLAND

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.



**Objet : Mission forêt / environnement – Ajustement des modalités de recrutement - Poste de chargé de projet à temps non complet**

Montant des dépenses PnrBP	2022 (58%)	2023 (42%)
Fonctionnement	<b>31 500 €</b>	<b>15 750 €</b>
Sylve (70 jours)	11 080.40 €	0 €
Foncier agricole (120 jours)	7 123.12 €	8 090.75 €
Forêts matures (35 jours)	3 798.99 €	1 186.64 %
ABC Méouge aval (120 jours)	9 497.49 €	6 472.60 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	47 250 €	34 634.36 €

**Rapport :**

La Présidente expose,

Le Bureau syndical a délibéré en faveur de l'ouverture d'un poste de chargé de projet à temps non complet pour assurer les missions suivantes dans le domaine forêt / environnement :

- Projet SYLVE : animation d'un réseau des propriétaires forestiers autour de l'enjeu de libre évolution de certains boisements et de conservation de la biodiversité
- Projet d'atlas de la biodiversité communal (ABC) « Méouge aval »
- Gestion concertée pour la mise en valeur du foncier agricole, naturel et forestier sur deux sites pilotes des Baronnies provençales
- Projet « trames » pour définir une méthodologie de caractérisation des zones intermédiaires et forêts matures.

Afin de finaliser le recrutement et d'assurer sa compatibilité avec les budgets des différentes opérations, il est proposé d'ajuster les caractéristiques du poste selon les modalités suivantes :

- Environ 180 jours de travail sur les années 2022 et 2023
- Contrat de projet représentant 0,8 ETP rémunéré sur la base d'un indice au plus égal à **IB 588 / iM 496**.

**Délibération**

**Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

**Considérant** la charte et plus particulièrement ses mesures :

- ◆ I.1.1 Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel
- ◆ I.1.4 Soutenir une gestion de l'espace favorable à la biodiversité et à la fonctionnalité des milieux
- ◆ I.2.2 Favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité

**Considérant** la délibération n°2020-07-14, en date du 23 octobre 2020, par laquelle le Parc a approuvé le dépôt d'une demande de subvention au titre du FEADER pour réaliser le projet « Gestion concertée pour la mise en valeur du foncier agricole, naturel et forestier sur deux sites pilotes des Baronnies provençales » ;

**Considérant** la délibération n° 2021-03-06, en date du 10 février 2021, par laquelle le Parc a déposé le projet « SYLVE Baronnies » ;



**Considérant** la délibération n° 2020-04-08, en date du 14 mai 2020 par laquelle le Parc a fait acte de candidature au projet de caractérisation des trames de zones intermédiaires et forêts matures ;

**Considérant** la délibération n°2021-10-12, en date du 25 octobre 2021 par laquelle le Parc a approuvé le dépôt d'une demande de subvention pour la réalisation de l'ABC « Méouge aval »

**Considérant** la délibération n°2021-10-13, en date du 25 octobre 2021 par laquelle le Parc a approuvé la création d'un poste de chargé de projet environnement/forêt à temps non complet

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** les ajustements présentés
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacances de cet emploi auprès du centre de gestion
- **Dit** que la rémunération sera au plus afférente à l'**IB 588 / IM 496**
- **Habilite** la Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

